

IMPORTANT : COLLECTE DE VOS DECHETS MENAGERS

Madame, Monsieur,

Face au constat régulier des dépôts sauvages d'ordures ménagères en campagne, la communauté de communes du Pays de Craon a souhaité réorganiser la collecte des déchets ménagers sur son territoire. De plus, la collectivité profite de l'évolution des consignes de tri des emballages (juillet 2016) pour équiper tous les foyers de bacs pour les emballages.

Dans ce cadre, l'entreprise TEMACO a été mandatée par la communauté de communes pour réaliser la distribution des bacs individuels (ordures ménagères et emballages).

Vous allez donc recevoir un nouveau bac pour la collecte des EMBALLAGES RECYCLABLES.

**La distribution de ces nouveaux bacs sera effectuée en porte à porte
à partir du 18 septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017.**

Pour les habitants résident en campagne (ne possédant pas de bac pour les ordures ménagères actuellement) : La distribution de ces 2 bacs (ORDURES MENAGERES et EMBALLAGES) sera réalisée simultanément.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2018, le service de collecte des déchets évolue de la manière suivante :

- Collecte des Ordures ménagères 1 fois tous les 15 jours en porte à porte, pour tous les foyers,
- Collecte des emballages plastiques et métalliques 1 fois tous les 15 jours en porte à porte.

A partir de cette date, nous vous demandons de ne plus vous rendre aux conteneurs de tri pour les emballages plastiques, métaux et briques alimentaires. Ces déchets seront collectés devant votre foyer (ou en bout de chemin en campagne).

Seuls les conteneurs de tri papiers/ cartons (bleu) et verre (vert) resteront en place. Vous devrez continuer à vous déplacer pour y déposer les papiers/ cartons et le verre.

Pour éviter toute confusion, les distributeurs de la société TEMACO seront munis :

- D'un gilet réfléchissant,
- D'un badge avec photo portant le logo TEMACO et de la Communauté de Communes du Pays de Craon
- D'une lettre d'accréditation signée par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon

Les distributions auront lieu du Lundi au Samedi avec une plage horaire pouvant aller jusque 20H00 le soir. En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Ces distributions s'adressent aux particuliers, aux professionnels ainsi qu'aux administrations (hors collecte privée).

Vous trouverez toutes les informations liées à cette opération dans la plaquette jointe à ce courrier.

Vous remerciant par avance pour votre accueil, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Patrick GAULTIER, Président



Communauté de Communes du Pays de Craon

CENTRE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL : Rue de Buchenberg - B.P. 53400 CRAON
Téléphone : 02 43 09 61 61 - Télécopie : 02 43 09 61 69
e-mail : accueil@paysdecraon.fr

